

Présents : M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Patrick LACROIX, Mme Brigitte CRUNELLE, Mme Patricia AUDIBERT.

Absente excusée : Mme Coline RUMEAU-SCHURCH, Mme Charlène GASTALDI, Mme Marie-Lucie JACQUIER, Madame Hélène STEPHAN, Mme Marie TASSONI

Pouvoir : Charlène GASTALDI à Brigitte CRUNELLE

Secrétaire de séance : Marie-Jo SOTTO

1/ Approbation du procès-verbal de séance du CA du CCAS du 24.10.2025

Les membres du CA du CCAS n'ont pas de modifications à apporter.

Adopté à l'unanimité

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

2/ Approbation du compte financier unique 2025

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil d'Administration du CCAS qu'il convient d'arrêter la gestion comptable 2025 du CCAS.

Conformément à la réglementation, le Président ne pouvant pas prendre part au vote, il est proposé de nommer, Madame Marie-Jo SOTTO, présidente.

La nomination de la présidente est adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente propose de voter le compte financier unique 2025 du Budget CCAS selon les résultats suivants :

Section Investissement

Dépenses : 2 812.80 €

Recettes : 118.11 €

Résultat de l'exercice 2025 : - 2 694.69 €

Excédent d'investissement reporté 2024 : 5 218.62 €

Solde d'exécution investissement 2025 (excédent): 2 523.93 €

Section Fonctionnement

Dépenses : 4 409.39 €

Recettes : 8 000 €

Résultat de l'exercice 2025 : 3 590.61 €

Déficit de fonctionnement reporté 2024 : - 2 798.48 €

Résultat de clôture de la section fonctionnement 2025 (excédent) : 792.13 €

Monsieur le Président se retire et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS

Approuve, le compte financier unique 2025

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

3/ Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président précise que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2026 du CCAS.

Le budget primitif 2026 du CCAS est joint à la présente délibération et s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 6 792.13 €

Recettes : 6 792.13 € (dont excédent de fonctionnement reporté de 792.13 €)

Section d'investissement

Dépenses : 2 523.93 €

Recettes : 2 523.93 € (dont résultat d'investissement reporté de 2 523.93 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

Approuve, le budget primitif 2026 du CCAS

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

4/ État des lieux – Dossiers CCAS

Un état des lieux des dossiers du CCAS a été présenté en cours de séance.

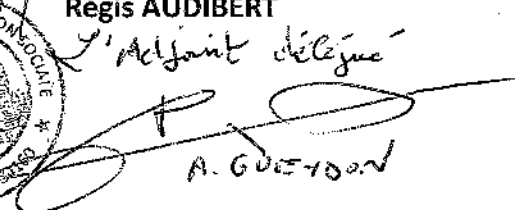
5/ Questions diverses

Une nouvelle réflexion sera engagée sur la composition des colis de Noël.

La séance est levée à 11H30.

**La secrétaire de séance
Marie-Jo SOTTO**



**Le Président du CA du CCAS
Régis AUDIBERT**
Adjoint délégué

A. GUERDON

